

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT - M.Boujemaa ZREOUIL à M.Mornély LORRIER - M.David CHEVALLIER à Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mme Agathe CHEVALLIER à M.José MARQUES DE MENDONCA - M.Gilles MOREL à Marie-Hélène GERVAIS./.

Absente : Mme Marie-Pierre GAILLOT./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Claude MAILLARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le compte rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2016

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2016/014 :** Location d'un appartement à usage d'habitation de type F5, propriété de la Commune, situé 1 rue des Bleuets à Brou sur Chantereine, à Monsieur et Madame BELMOKHTAR, à compter du 24 mars 2016 pour une durée de 6 ans renouvelable, Loyer mensuel : 900 euros - Charges : 50 euros de provision de charges.

- **DECISION N°AG/2016/015 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et l'organisation du spectacle de fin d'année scolaire de l'école élémentaire Romain ROLLAND. Coût forfaitaire : 300 euros.

- **DECISION N°AG/2016/016 :** Convention d'hébergement pour un séjour avec l'association Loisirs Provence Méditerranée (LPM) pour l'organisation d'un séjour à Baratier (05) pour les jeunes des Accueils de Loisirs préadolescent et adolescent du 21 au 31 juillet 2016. Effectif : 25 jeunes et 4 animateurs. Coût total du séjour : 12.550 euros.

- **DECISION N°AG/2016/017 :** Convention de partenariat avec l'Agence régionale pour la biodiversité en Ile-de-France, NATUREPARIF, pour l'organisation d'animation pour la Fête de la Nature - Edition 2016. Demande de subvention pour l'organisation d'une randonnée, le 18 mai 2016, d'un montant de 100 euros.

- **DECISION N°AG/2016/018 :** Contrat de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis avec la société SOD.I.A., agissant sous la marque Arcalia, pour les locaux de l'école maternelle et du Centre de Loisirs Suzanne Demetz. Coût du repérage et constitution du dossier technique Amiante : 520,00 euros HT et coût du repérage amiante avant travaux : 520 euros HT.

- **DECISION N°AG/2016/019 :** Contrat de maintenance avec la Société BODET S.A. pour l'entretien de l'horloge de l'école élémentaire Jean Jaurès à Brou sur Chantereine. Prix de l'abonnement annuel 268 euros HT, renouvelable 3 fois par période d'un an.

- **DECISION N°AG/2016/020 :** Contrat de sous location d'un local professionnel, situé 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine, au Docteur Dominique GRAVIER. A compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 6 ans. Loyer annuel initial : 8.500 euros HT. Charges : 55 % des charges réglées par la Commune.

- **DECISION N°AG/2016/021 :** Contrat de sous location d'un local professionnel, situé 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine, à Madame Elisabeth DELHAISE, infirmière. A compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 6 ans. Loyer annuel initial : 4.000 euros HT. Charges : 25 % des charges réglées par la Commune.

- **DECISION N°AG/2016/022 :** Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD solutions pour l'entretien des matériels et du logiciel de verbalisation électronique. Coût annuel : 396 euros HT, renouvelable 2 fois par période d'un an.

- **DECISION N°AG/2016/023 :** Contrat d'hébergement avec la ville de La Ferté-Bernard pour l'organisation d'un séjour au sein de la Base de Loisirs pour les enfants en Accueil de Loisirs de Mineurs élémentaire du 08 au 12 août 2016. Effectif : 20 enfants et 3 animateurs. Coût du séjour : 2.222,60 euros.

4. COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 5** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET) le Compte de Gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Chelles, arrêté comme suit :

- **Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 225.070,46 €**
- **Résultat de clôture de la section d'Investissement : 495.554,35 €**
 - **Résultat global de clôture : 720.624,81 €**

5. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 5** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2015, qui présente les résultats suivants :

- **Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 225.070,46 €**
- **Résultat de clôture de la section d'Investissement : 495.554,35 €**
 - **Résultat global de clôture : 720.624,81 €**

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MUNICIPALE CULTURELLE, ARTISTIQUE ET DE LOISIRS

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros à l'Association Municipale Culturelle, Artistique et de Loisirs (AMCAL), afin de faire face aux règlements de ses charges et salaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

7. TARIFS DU SERVICE ENFANCE/JEUNESSE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal A **DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - CONTRE : 5** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET)) :

- **DE MODIFIER** les tarifs du Service Enfance/Jeunesse, conformément à l'annexe jointe à la délibération ;
- **D'APPLIQUER** les tarifs à partir de la rentrée scolaire 2016/2017, et ce jusqu'à modification.

8. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a accordé à la Commune de Brou sur Chantereine une subvention de 25 197,23 euros pour la structure multi-accueil, qui se décompose comme suit :

- Acompte 2016.....18 599,49 euros
- Régularisation 2015 6 413,88 euros
- Acompte 2016 enfants porteurs de handicap..... 326,26 euros
- Régularisation 2015 enfants porteurs de handicap - 179,40 euros

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- [[**A APPROUVE** la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil ;
- [[**A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

9. CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal A **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement, de 0,30 euros par habitant sur la base de 4472 habitants, soit de 1.342 euros pour l'année 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

10. CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- **A AUTORISE** le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des documents budgétaires,

- **A APPROUVE** la convention entre la Préfecture de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour une durée initiale d'un an, à partir du 1^{er} novembre 2016, avec un bilan et une évaluation d'étape au bout des six premiers mois. Elle sera reconduite d'année en année par tacite reconduction, sous réserve d'utilisation par la collectivité du même dispositif.

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion au service DOCAPOST FAST, tiers de télétransmission homologué par le ministère, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Le coût de la mise en route la 1^{ère} année est de 1136,00 euros HT et de 274,00 euros HT (majoré de l'indice SYNTEC) les années suivantes.

11. ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE PREVENTION SANTE « ATOUTS SANTE SENIORS » ENTRE LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA SNCF, LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Un accord de partenariat a été élaboré entre le Centre d'Action Social de la SNCF, la MSA Ile-de-France et la Commune dans le but de mettre en place une action de prévention santé. Il définit les engagements respectifs de chaque partie, à savoir :

La Mutualité Sociale Agricole d'Ile de France s'engage à :

- Participer à la préparation, au suivi et à l'évaluation du projet.
- Inviter sa population cible.
- Co-assurer le choix des intervenants.
- Accueillir ses bénéficiaires le jour de l'action et assurer conjointement avec les partenaires le bon déroulement des actions.
- Prendre en charge le coût d'une conférence et de deux sessions d'ateliers ainsi que la communication (avec un maximum de 2000 euros).
- Mener avec les partenaires l'évaluation de l'action et participer à la réunion bilan du projet.

L'action sociale SNCF s'engage à :

- Participer à la préparation, au suivi et à l'évaluation du projet.
- A partir d'une requête, inviter les retraités de plus de 55 ans.
- Co-assurer le choix des intervenants.
- Accueillir ses bénéficiaires le jour de l'action et assurer conjointement avec les partenaires le bon déroulement des actions.
- Prendre en charge le coût d'une conférence et de deux sessions d'ateliers
- Participer à la réunion bilan du projet.

La Commune de Brou sur Chantereine s'engage à :

- Mettre à disposition une salle adaptée pour les conférences et les ateliers.
- Effectuer la communication de cette action auprès de ses administrés.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE A DECIDE :**

- **DE CONCLURE** un accord de partenariat pour la mise en œuvre d'une action de prévention santé « Atouts santé Séniors » entre le Centre d'action sociale de la SNCF, la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit accord et tous les documents y afférents.

12. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA REPRESENTATION AU SEIN DU SIGEIF DES COMMUNES DE MORANGIS ET D'ORSAY

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE :**

- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.
- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune de Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité

13. ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE DE LA COMMUNE DE MONTLIGNON

Le Conseil Municipal **A DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la Commune de Montlignon au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

14. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h30.